

*Territoires du Nord-Ouest*

● (1710)

Je pense qu'on peut établir de nombreuses comparaisons entre le rapport Durham de 1837 et celui de Drury de 1979. Les deux ont été préparés par d'éminents hommes d'État comptant de nombreuses années d'expérience politique et administrative. Ces deux messieurs se sont fait aider par un personnel compétent. Ils sont allés engager des hommes compétents et les ont fait travailler. Tout comme le rapport Durham marquait un jalon pour le Canada au milieu du 19<sup>e</sup> siècle, je pense que le rapport Drury sera le jalon des questions constitutionnelles dans les Territoires du Nord-Ouest pour le troisième quart du vingtième siècle.

A l'heure actuelle la situation constitutionnelle des Territoires du Nord-Ouest laisse beaucoup à désirer. Elle n'a pas beaucoup changé depuis 1895. Les anciens Territoires du Nord-Ouest qui, en plus des Territoires actuels, comprenaient l'Alberta et la Saskatchewan, ont obtenu un gouvernement responsable en 1897, avant de devenir des provinces en 1905. C'est ce que Territoires du Nord-Ouest aimeraient obtenir d'ici deux, trois ou quatre ans. Il ne faut pas attendre davantage, à mon avis, si nous ne voulons pas que les gens perdent totalement confiance dans le gouvernement d'Ottawa.

Lorsque l'Alberta et la Saskatchewan nous ont quittés en 1905, nous en sommes revenus au moyen âge constitutionnel que connaissent actuellement les Territoires du Nord-Ouest et, depuis, nous avons connu une certaine évolution. Récemment, depuis 10 ans, cette évolution s'est accélérée et nous vivons maintenant dans une région qui, je le répète, souhaite obtenir un gouvernement responsable d'ici deux à trois ans. Nous voudrions que les Territoires obtiennent, en totalité ou en partie, le statut provincial dans un délai raisonnable, disons 10 à 12 ans. Dans le passé il a fallu de 1897 à 1905—le temps de passer d'un gouvernement responsable au plein statut de province—et je pense que nous devrions fixer un délai du même ordre aujourd'hui.

J'ai déjà fait quelques observations d'ordre général à propos de ce rapport. Voyons maintenant certaines recommandations qu'on y trouve et quelques-unes des questions que M. Drury a étudiées. Bien entendu, il s'agit là d'un aperçu général très rapide. Premièrement, il a examiné la division des territoires. Comme les députés le savent probablement, cette région est relativement bien divisée en deux à la fois du point de vue géographique et démographique. La région de l'Ouest, qui n'est pas très différente du nord de l'Alberta, s'est donnée une infrastructure et elle a beaucoup plus d'autonomie financière que la région de l'Est et la partie de l'Arctique. Il y a au moins 15 ans, à ma connaissance, que la question de savoir si on devrait laisser ces deux zones ensemble ou les séparer, fait l'objet d'un débat. C'est l'un des rares sujets abordés dans ce rapport où je m'oppose aux recommandations de M. Drury qui estime qu'on ne devrait pas séparer ces deux régions pour le moment. Je connais bien des gens d'un autre avis. Cependant,

M. Drury ne dit pas que ces deux régions doivent rester ensemble indéfiniment. Il pense que ce sont les gens qui vivent là qui devraient prendre la décision finale et il propose des institutions comme une assemblée constituante pour prendre ces décisions.

Il a étudié l'épineux problème des revendications territoriales. Chaque nouveau ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien dit toujours en arrivant qu'il réglera ces questions dans les six mois. C'est du moins ce que les cinq derniers ministres ont dit, mais j'ai bien peur que le problème soit un peu plus difficile qu'ils ne l'ont supposé.

M. Drury a établi quelques principes. Il pense que les accords de principe concernent surtout le gouvernement fédéral et les groupes qui présentent des revendications, alors que la mise en œuvre de ces accords et de ces principes relève principalement du gouvernement des territoires et des requérants eux-mêmes. M. Drury s'opposerait à la nature collective de certains règlements proposés.

Il a formulé des observations valables au sujet du gouvernement des territoires sous sa forme actuelle. Il a dit, et je cite: «Le régime actuel dissimule l'autorité réelle et brouille les responsabilités» et je pense que c'est une remarque très justifiée. Les gens ne savent vraiment pas où s'adresser pour obtenir ce dont ils ont besoin. Les compétences sont réparties: il y en a à Ottawa, il y en a quelque part à Yellowknife et il y en a quelque part ailleurs, et l'on n'arrive jamais à mettre la main sur la personne qui a le dernier mot ou qui a les pouvoirs d'agir.

L'image du gouvernement dans les Territoires n'est pas ce qu'elle devrait être, à cause du paternalisme qui existe. Dans l'esprit de beaucoup, l'administration c'est ce qui donne des services: services de bien-être, services d'enseignement, et non cet autre volet de l'administration qui consiste à prendre des décisions ou à décider des politiques à suivre. En ce moment, je crains que cela n'existe pas réellement, là-bas, et cela est dû partiellement à une autre observation faite par M. Drury, suivant laquelle ce que nous avons c'est une administration forte, fédérale et territoriale, et un système politique plutôt faible, et qu'il y a lieu de renforcer l'action politique du gouvernement dans les Territoires, et je pense que cela en fait se produit.

M. Drury a envisagé la question des affaires municipales. Il a proposé par exemple qu'un minimum de pouvoirs municipaux soit prévu, par le Parlement dans une nouvelle loi relative aux Territoires du Nord-Ouest. Il prend exemple à cet égard sur ce qui se fait en Suisse. Sur une formule proposée par la Commission helvétique des experts en 1977, il a fait une recommandation qui a énormément de sens au sujet de la propriété des terrains qui se trouvent sur le territoire des